Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le 15/04/2026
ID : 974-219740131-20260409-05_09042026-DE

ANNEXE AFFAIRE N° 05 /09042026

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2026

SOMMAIRE

PREAMBULE

I - LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

A – Le contexte international

B – Le contexte national : la loi de finances pour 2026

C – Le contexte local

II - LE CADRE FINANCIER DU PROJET DE BUDGET 2026

A) Évolution des indicateurs financiers entre 2024-2026

B) La reprise anticipée des résultats 2025 au BP 2026

C) Les orientations budgétaires pour la section de fonctionnement
1- Les dépenses réelles de fonctionnement
2- Les recettes réelles de fonctionnement

D) Les orientations budgétaires pour la section d'investissement
1- Les dépenses réelles d'investissement
2- Les recettes réelles d'investissement

E) L'état de la dette au 31 décembre 2025

F) La gestion des ressources humaines

1 - La répartition des effectifs
2 - L'évolution des effectifs
3 – La pyramide des âges
4 - L'évolution de la masse salariale
5 - Les avantages en nature
6 - Le dialogue social

G) Point sur le budget annexe

Publié le : 16/04/2026 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/58921

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le 15/04/2026
ID : 974-219740131-20260409-05_09042026-DE

ANNEXE AFFAIRE N° 05 /09042026

Préambule

La préparation du budget 2026 intervient dans un environnement marqué par plusieurs facteurs d'incertitude :

- Tensions commerciales internationales persistantes ;
- Conflit armé au Moyen-Orient déclenché fin février 2026 ;
- Consolidation budgétaire nationale ;
- Fragilités socio-économiques structurelles du territoire réunionnais.

Ces éléments contribuent à renforcer les incertitudes pesant sur les perspectives économiques et financières.

Le DOB constitue une étape essentielle de la préparation budgétaire des collectivités territoriales. Il permet à l'assemblée délibérante d'examiner les grandes tendances économiques et financières susceptibles d'influencer l'équilibre du budget communal.

Le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) doit comporter a minima les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la Commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.
- L'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

De plus, dans les communes de plus de 10 000 habitants, le ROB comporte également les informations relatives :

1. A la structure des effectifs ;
2. Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
3. A la durée effective du travail dans la commune.

I - LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

A – Le contexte international

La croissance mondiale demeure modérée. Selon les dernières projections disponibles du Fonds monétaire international (FMI) et de l'OCDE, elle devrait se situer autour de 3 % en 2026, dans un contexte marqué par des incertitudes économiques et géopolitiques persistantes. Les États-Unis devraient maintenir une croissance comprise entre 1,5 % et 2 %, tandis que la zone euro continuerait d'afficher une dynamique plus faible, proche de 1 % à 1,3 %. Les économies asiatiques demeurent les principales locomotives de la croissance mondiale, avec des perspectives estimées à environ 4,5 % pour la Chine et près de 6 % pour l'Inde.

Publié le : 16/04/2026 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/58921

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le 15/04/2026
ID : 974-219740131-20260409-05_09042026-DE

Par ailleurs, les tensions géopolitiques observées au Moyen-Orient depuis la fin du mois de février 2026, impliquant notamment l'Iran et plusieurs acteurs régionaux, constituent un facteur d'incertitude supplémentaire pour l'économie mondiale. Cette zone occupe une position stratégique dans l'approvisionnement énergétique international, notamment autour du détroit d'Ormuz, par lequel transite environ 20 % du commerce mondial de pétrole et une part importante du gaz naturel liquéfié.

Les marchés de l'énergie ont réagi à ces tensions par une volatilité accrue des prix du pétrole et du gaz, ravivant les inquiétudes liées à la sécurité des approvisionnements. Dans ce contexte, l'Union européenne, fortement dépendante des importations d'hydrocarbures, apparaît particulièrement exposée à un éventuel choc énergétique.

Après la phase de ralentissement de l'inflation observée entre 2023 et 2025, l'inflation mondiale – estimée autour de 2,5 % à 3 % dans les pays du G20 – pourrait ainsi connaître une légère remontée si les tensions énergétiques se prolongeaient. Cette situation pourrait conduire certaines banques centrales, dont la Banque centrale européenne, à adapter leur politique monétaire et à maintenir une approche prudente en matière d'évolution des taux d'intérêt.

B – Le contexte national : la loi de finances pour 2026

L'économie française a connu une croissance modérée en 2025, estimée autour de 0,9 %, légèrement supérieure aux prévisions initiales. Pour 2026, les perspectives demeurent prudentes, avec une croissance attendue proche de 1 %, dans un environnement économique international marqué par de fortes incertitudes.

L'inflation, qui s'est nettement repliée en 2025 pour atteindre environ 1 %, figure désormais parmi les plus faibles de la zone euro. Elle pourrait toutefois remonter progressivement vers 1,8 % à 2 % en 2026, notamment sous l'effet de tensions sur les marchés de l'énergie et de certaines matières premières, sans retrouver les niveaux observés lors de la crise inflationniste de 2022-2023.

Le taux de chômage se stabilise autour de 7,7 % à 7,8 % de la population active.

Dans le même temps, les finances publiques demeurent sous tension. La dette publique française reste élevée, autour de 110 % du PIB, tandis que le déficit public devrait demeurer proche de 5 % du PIB en 2026, dans un contexte de consolidation budgétaire visant un retour sous le seuil de 3 % à l'horizon 2029.

La loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026, publiée au Journal officiel du 20 février, est intervenue à l'issue d'un parcours parlementaire particulièrement long, marqué notamment par le recours à l'article 49-3 et par la validation du texte par le Conseil constitutionnel (décision n° 2026-901 DC).

Cette loi prévoit une participation accrue des collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques.

Un effort budgétaire négocié à la baisse

Le projet de loi initial prévoyait une contribution des collectivités territoriales à hauteur de 4,7 milliards d'euros. À l'issue des débats parlementaires, cet effort a été ramené à environ 2 milliards d'euros.

Toutefois, selon plusieurs associations d'élus, dont l'Association des maires de France (AMF), l'ensemble des mesures financières affectant indirectement les collectivités pourrait représenter un impact supérieur à 5 milliards d'euros, notamment en raison de la hausse des cotisations à la CNRACL.

Publié le : 16/04/2026 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/58921

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le 15/04/2026
ID : 974-219740131-20260409-05_09042026-DE

La mission budgétaire « Relations avec les collectivités territoriales » est fixée à 3,79 milliards d'euros, soit une baisse d'environ 3,3 % par rapport à 2025.

DGF : un gel en valeur nominale

L'article 129 fixe le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à 27,4 milliards d'euros, après plusieurs années de revalorisation (+320 M€ en 2023 et 2024, +150 M€ en 2025).

Ce gel en valeur nominale entraîne mécaniquement une érosion en euros constants, compte tenu de l'inflation et de la progression des charges des collectivités.

La péréquation progresse toutefois de 320 millions d'euros, financée en grande partie par écrêtement de la dotation forfaitaire.

Concrètement :

- Les dotations de solidarité (**DSU et DSR**) progressent ;
- Les **variables d'ajustement** diminuent, notamment la **DCRTP**, en baisse d'environ **317 millions d'euros** ;
- La compensation de la réduction des valeurs locatives industrielles (**PSR VLEI**) est réduite de **19,3 %**, ce qui pénalise particulièrement les collectivités disposant d'un tissu industriel.

Retour de la dynamique TVA

L'article 131 rétablit la dynamique des fractions de TVA perçues par les collectivités territoriales en compensation de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE, après un gel observé en 2025.

Le même article prévoit également un abondement de 600 millions d'euros du fonds de sauvegarde des départements, destiné à soutenir les collectivités les plus fragilisées.

Le DILICO 2 : les communes exonérées

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO) est reconduit en 2026 à l'article 196.

Le prélèvement global s'élève à 740 millions d'euros, répartis entre :
- 350 M€ pour les régions et certaines collectivités territoriales ;
- 140 M€ pour les départements ;
- 250 M€ pour les EPCI à fiscalité propre.

Les communes sont totalement exonérées de ce dispositif. Le Conseil constitutionnel a considéré que cette différence de traitement était justifiée au regard des autres contributions demandées au bloc communal.

Aucune collectivité réunionnaise ne devrait être concernée par ce dispositif.

FCTVA : maintien et extension

La loi de finances confirme le maintien dans l'assiette du FCTVA :
- Des dépenses d'entretien des bâtiments publics,
- De la voirie et des réseaux,
- Ainsi que des services informatiques.

La loi étend également l'éligibilité au FCTVA aux opérations d'aménagement, notamment les ZAC, lotissements et opérations de requalification urbaine.

Publié le : 16/04/2026 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/58921

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le 15/04/2026
ID : 974-219740131-20260409-05_09042026-DE

En revanche, certains EPCI passeront en régime N+1, ce qui peut décaler d'un an le remboursement et générer un impact de trésorerie dans leurs plans d'investissement.

Hausse des cotisations CNRACL

Le taux de cotisation employeur à la CNRACL s'inscrit dans une trajectoire d'augmentation progressive de 3 points par an entre 2025 et 2028. Cette évolution représente, à l'échelle nationale, près de 1,2 milliard d'euros de charges supplémentaires pour le secteur public local dès 2026 et se traduira pour les collectivités par une progression durable des dépenses de personnel.

Investissement local : dotations en baisse

Les crédits du Fonds vert sont ramenés à environ 837 millions d'euros, contre 1,15 milliard d'euros en 2025 et 2,5 milliards d'euros en 2024.

La DSIL est également réduite d'environ 200 millions d'euros, tandis que la DETR est globalement reconduite à son niveau de 2025.

Autres mesures

La loi de finances prévoit également :

- La revalorisation des valeurs locatives de 0,8 % en 2026 ;
- La fusion de la TLV et de la THLV à partir de 2027 ;
- Le report de la révision des valeurs locatives professionnelles ;
- Une compensation annuelle de 554 € par commune pour certaines missions exercées par le maire au nom de l'État ;
- L'introduction de la rupture conventionnelle dans la fonction publique territoriale ;
- L'extension du congé pathologique prénatal à trois semaines ;
- Le plafonnement des ressources du CNFPT ;
- Ainsi que des mesures spécifiques en faveur des territoires ultramarins, dont l'abondement du fonds de secours outre-mer (FSOM).

En synthèse, la loi de finances pour 2026 se caractérise par un gel des principales dotations, une hausse de certaines charges structurelles, notamment liées aux cotisations CNRACL, et une réduction progressive des dotations d'investissement.

Dans ce contexte, la capacité d'investissement des collectivités territoriales — qui représentent près de 70 % de l'investissement public civil en France — pourrait être fragilisée.

C – Le contexte local

L'économie réunionnaise demeure marquée par des fragilités structurelles. Le PIB n'a progressé que de 0,5 % en 2024, contre +1,7 % en 2023 (INSEE – comptes économiques régionaux), porté principalement par la consommation et les dépenses publiques mais pénalisé par le recul du secteur de la construction. Cette progression modérée ne doit pas masquer les difficultés sociales de l'île : le PIB par habitant (27 300 €) reste inférieur d'environ 36 % à la moyenne nationale (INSEE), le taux de pauvreté atteint 36 % (46 % pour les mineurs) (INSEE – dispositif Filosofi) et le taux de chômage se maintient entre 16 % et 19 % (INSEE – taux de chômage localisés). Le nombre de demandeurs d'emploi a par ailleurs progressé de 3,1 % sur un an au troisième trimestre 2025, avec une hausse particulièrement marquée chez les jeunes (+11,8 %) (France Travail / DARES).

Dans le même temps, la population continue d'augmenter — environ 910 985 habitants au 1er janvier 2026, soit +0,7 % par an (INSEE – estimations de population) — ce qui génère des besoins croissants en services publics que les budgets communaux doivent absorber.

Publié le : 16/04/2026 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/58921

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le 15/04/2026
ID : 974-219740131-20260409-05_09042026-DE

Sur le plan des prix, l'inflation réunionnaise avait atteint +2,8 % en 2024, dépassant pour la première fois depuis dix ans le niveau national, avant de revenir autour de 1,2 % en 2025 (INSEE – indice des prix à la consommation). Cette accalmie pourrait toutefois être temporaire. Les tensions géopolitiques observées au Moyen-Orient depuis la fin du mois de février 2026, impliquant notamment l'Iran et plusieurs acteurs régionaux, font peser un risque de remontée des prix dans une économie particulièrement sensible aux chocs externes.

Cette vulnérabilité s'explique notamment par une forte dépendance énergétique et logistique. Malgré une transition électrique notable — 92,4 % d'électricité renouvelable en 2024 (Observatoire de l'Énergie de La Réunion – OER) — les transports restent largement dépendants des hydrocarbures importés : 88,7 % de l'énergie primaire consommée est importée, dont 57,4 % sous forme fossile (OER, 2024).

Les évolutions récentes des marchés de l'énergie ont déjà eu des effets visibles sur les prix : le diesel a progressé d'environ 5 centimes par litre, tandis que le GNR, utilisé dans les chantiers de travaux publics, a augmenté de 17,5 % en dix jours (de 1 198 € à 1 438 € la tonne) (données marché carburants / observatoires énergie et BTP). Ces hausses pèsent directement sur les budgets communaux, notamment pour les flottes de véhicules, les engins de chantier et les marchés publics de travaux, et pourraient s'accentuer si la situation géopolitique se prolongeait.

Par ailleurs, 95,3 % des marchandises consommées à La Réunion arrivent par voie maritime (IEDOM – Rapport annuel La Réunion), ce qui expose l'île aux perturbations des routes commerciales internationales. Les difficultés observées en mer Rouge depuis 2023 ont déjà entraîné une hausse notable des coûts de transport maritime, avec des tarifs de fret en augmentation d'environ 30 % depuis l'Europe et multipliés par 2,5 depuis l'Asie (IEDOM / données transport maritime). Toute nouvelle perturbation des routes commerciales, notamment autour du détroit d'Ormuz ou du canal de Suez, pourrait accentuer ces pressions et se répercuter sur les prix dans un territoire où l'alimentation demeure en moyenne 37 % plus chère qu'en métropole (INSEE – comparaisons spatiales de prix).

À ces facteurs économiques s'ajoutent deux éléments susceptibles d'affecter les ressources locales. D'une part, les financements de l'État consacrés aux contrats aidés, notamment dans le cadre du Parcours emploi compétences (PEC), poursuivent leur diminution (Ministère du Travail / DARES), entraînant à la fois une réduction du nombre de contrats mobilisables et une baisse du taux de subventionnement. Or, les collectivités réunionnaises ont historiquement recours à ces dispositifs pour soutenir l'insertion professionnelle et assurer certaines missions de service public.

D'autre part, l'octroi de mer, qui constitue l'une des principales ressources fiscales propres des collectivités ultramarines, a connu une dynamique moins favorable qu'anticipé en 2024 puis en 2025, sous l'effet du ralentissement de l'activité et du tassement des flux d'importation (Direction générale des douanes / IEDOM). Pour 2026, son évolution demeure incertaine : dépendante du niveau des échanges commerciaux et de la consommation locale, cette ressource reste exposée aux fluctuations des coûts de l'énergie et du transport maritime.

II - LE CADRE FINANCIER DU PROJET DE BUDGET 2026

Les orientations retenues pour la construction du budget 2026 s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents, autour de quatre axes structurants :

1- Stabilité des taux de fiscalité locale et des tarifs des services publics ;

2- Maîtrise des dépenses de fonctionnement sur les postes les plus significatifs, charges de personnel, charges générales et subventions de fonctionnement, dans un contexte de contrainte budgétaire accrue ;

3- Priorisation des opérations d'investissement bénéficiant d'un financement externe : fonds

Publié le : 16/04/2026 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/58921

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le 15/04/2026
ID : 974-219740131-20260409-05_09042026-DE

de concours du Territoire Ouest, PDT du Département, subventions européennes et de l'État ;

4- Pause dans le recours à l'emprunt, de façon à préserver la capacité d'endettement de la collectivité pour le reste de la mandature.

Les éléments financiers présentés dans ce document pourraient être ajustés en fonction des informations et notifications complémentaires reçues avant la date limite d'approbation du budget primitif.

A – L'évolution des indicateurs financiers du budget principal entre 2024 et 2026

Le tableau ci-dessous permet d'éclairer les élus sur l'évolution de la situation financière entre la fin de l'exercice 2024 et les orientations pour le budget 2026.

Évolutions 2024-2026 (données en k€)	CA 2024	CFU 2025 Provisoire	DOB 2026
Recettes réelles de fonctionnement	55 641	53 095	52 332
Dépenses réelles de fonctionnement	49 001	51 469	51 677
Solde des opérations réelles (1)	*6 640*	*1 626*	*655*
Retraitements réalisés			
Travaux en régie (2)	176	0	0
Cessions d'actifs (3)	4 107	567	0
Dotations aux provisions (4)	119	*120*	*100*
Épargne brute (5) = (1) + (2) - (3) + (4)	***2 827***	***1 178***	***755***
Remboursement du capital de la dette (6)	4 613	4 560	4 950
Épargne nette (7) = (5) – (6)	***-1 785***	***-3 381***	***-4 195***
Recettes réelles d'investissement *(hors emprunts et 1068) (8)*	11 059	8 248	17 703
Dépenses réelles d'investissement *(hors emprunts) (9)*	12 373	11 064	18 098
Emprunt mobilisé *(10)*	4 200	6 000	0
Résultat N-1 reporté *(11)*	3 288	4 389	4 191
Résultat de clôture ***(12) = (7) + (8) - (9) + (10) + (11)***	**4 389**	**4 191**	**0**

Publié le : 16/04/2026 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/58921

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le 15/04/2026
ID : 974-219740131-20260409-05_09042026-DE

Les données issues du compte financier unique provisoire (CFU) 2025, ainsi que les éléments prospectifs intégrés dans les orientations pour 2026, mettent en évidence une dégradation des indicateurs financiers observée depuis 2024.

Selon les hypothèses retenues dans le présent rapport, l'épargne nette pourrait s'établir à -3 795 k€ en 2026.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte marqué par une progression soutenue des dépenses de fonctionnement, résultant notamment de l'augmentation des coûts des achats et prestations courantes, ainsi que de l'évolution de la masse salariale liée à la fois aux besoins de continuité et de qualité du service public, aux titularisations, aux recrutements réalisés et à la mise en œuvre de mesures réglementaires décidées au niveau national (ex. : évolution des contributions CNRACL).

B- La reprise anticipée des résultats 2025 au budget primitif 2026

La reprise anticipée des résultats prévisionnels de l'exercice 2025 devrait s'établir sur les bases suivantes :

Reprise anticipée des résultats 2025	Budget principal
Résultat prévisionnel de fonctionnement de l'exercice 2025 (1)	-509 597,89
Résultat 2024 affecté en fonctionnement en 2025 (2)	4 319 546,02
Résultat prévisionnel de fonctionnement cumulé 2025 (3) = (1)+(2)	**3 809 948,13**
Solde prévisionnel d'investissement cumulé au 31.12.2025 à reprendre au compte R001 du budget primitif 2026 (4)	380 814,68
Solde des restes à réaliser d'investissement 2025 (5)	-2 140 636,07
Besoin de financement prévisionnel 2025 : (4) + (5)	-1 759 821,39
• Affectation en recettes de d'investissement au compte 1068 du budget 2026 (couverture du besoin de financement)	1 759 821,39
• Affectation du solde disponible en recettes de fonctionnement au compte R002 du budget 2025	2 050 126,74

C- Les orientations budgétaires pour la section de fonctionnement

La répartition par section est la suivante :

1- Les dépenses réelles de fonctionnement

Pour l'exercice 2026, il faut retenir les principales orientations financières suivantes :

- Pour les charges à caractère général (chapitre 011), il est proposé de retenir une enveloppe de 7,8 M€, traduisant un objectif de maîtrise des consommations et de baisse des dépenses courantes. Les services seront ainsi appelés à renforcer le suivi et la maîtrise de ces dépenses afin d'en limiter la progression.

- En ce qui concerne les charges de personnel, une inscription de 35,5 M€ est retenue au chapitre 012. Cette prévision correspond à une progression de 3,9 % par rapport aux réalisations de 2025, traduisant un objectif de maîtrise de l'évolution de la masse salariale afin de préserver la soutenabilité de la trajectoire financière de la collectivité. Par rapport à la population INSEE au 1er janvier 2026 de 36 687 habitants, cette dépense représente un montant de plus de 967 € / habitant (à comparer à la moyenne départementale qui est de 974 € par habitant).

Publié le : 16/04/2026 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/58921

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le 15/04/2026
ID : 974-219740131-20260409-05_09042026-DE

- Les autres charges de gestion (chapitre 65) concernent principalement le contingent versé au SDIS (861 k€) ainsi que les subventions de fonctionnement allouées au CCAS (enveloppe de 2 400 k€), à la Caisse des écoles (1 500 k€). Concernant les associations et autres structures publiques, une enveloppe budgétaire de 2025, soit un crédit budgétaire d'environ 1,5 M€.

- Les charges financières (chapitre 66), issues de la dette bancaire long terme en cours au 1er janvier 2026 ainsi que la ligne de trésorerie, s'élèveront à 1,4 M€.

- En 2025, la Commune continuera à subir le prélèvement relatif à la loi SRU pour non-respect du ratio de 25% de logements sociaux. Pour cet exercice, le prélèvement sur les recettes fiscales est évalué à 350 k€ et sera budgété au chapitre 014 (atténuation de produits).

- Enfin, les mouvements d'ordre enregistrent la dotation aux amortissements pour 2,2 M€ (chapitre 042) et le virement à la section d'investissement pour 755 k€ (chapitre 023).

Pour l'exercice 2026, l'équilibre de la section de fonctionnement devrait ainsi s'établir à hauteur de 54 632 k€.

Les dépenses de fonctionnement sont détaillées par chapitre dans le tableau ci- dessous :

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement *(données en k€)*	**CFU 2025 provisoire**	**DOB 2026**
Chapitre 011 – Charges à caractère général	8 580	7 800
Chapitre 012 – Charges de personnel	34 167	35 500
Chapitre 014 – Atténuation de produits	611	450
Chapitre 65 – Autres charges gestion courante	6 701	6 415
Chapitre 66 – Charges financières	1 281	1 400
Chapitre 67 – Charges spécifiques	8	12
Chapitre 68 – Dotations provisions semi-budgétaires	120	100
Sous-total mouvements réels	**51 469**	**51 677**
Chapitre 042 – Opérations d'ordre	2 384	2 200
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement		755
TOTAL	**53 852**	**54 632**

En mouvements réels, les dépenses de fonctionnement 2026 connaitraient donc une évolution de + 0,4 % par rapport au CFU provisoire 2025.

2 – Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont détaillées par chapitre dans le tableau ci- dessous :

Publié le : 16/04/2026 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/58921

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le 15/04/2026
ID : 974-219740131-20260409-05_09042026-DE

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement *(données en k€)*	**CFU 2025 provisoire**	**DOB 2026**
Chapitre 70 – Produit services et domaine	1 955	1 915
Chapitre 731 – Fiscalité locale	20 684	20 553
Chapitre 73 – Impôts et taxes	17 777	18 589
Chapitre 74 – Dotations et subventions	10 847	10 310
Chapitre 75 – Autres produits gestion courante	895	600
Chapitre 76 – Produits financiers	1	0
Chapitre 77 – Produits spécifiques	567	0
Chapitre 013 – Atténuations de charges	367	365
Sous-total mouvements réels	**53 095**	**52 332**
Chapitre 042 – Opérations d'ordre	248	250
Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté	4 320	2 050
TOTAL	**57 662**	**54 632**

En mouvements réels, les recettes de fonctionnement 2026 devraient connaître une évolution de -1,44 % par rapport au CFU provisoire 2025.

Les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une légère augmentation (+0,4, %) tandis que les recettes réelles de fonctionnement connaîtraient une baisse plus sensible de -1,44 %. Cet effet de ciseau exerce une pression sur l'épargne de la collectivité et, par conséquent, sur sa capacité d'endettement.

Cette évolution pèse également sur la situation de trésorerie et devra être pleinement intégrée dans la programmation et le phasage des investissements à venir.

En application de l'article 17 de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (LPFP), l'évolution pluriannuelle des dépenses réelles de fonctionnement est présentée dans le tableau ci-dessous :

Dépenses réelles de fonctionnement	**Budget 2025**	**DOB 2026**	**Variation en €**
Budget principal	51 037 810	51 677 000	639 190

Les impôts et taxes (chapitre 73) :

Pour rappel, les taux des taxes s'établissent actuellement comme suit :

- T.F.P.B (taxe foncière sur la propriété bâtie) : 45,22 % (taux communal de 32,28 % + taux départemental transféré de 12,94 %)
- T.F.P.N.B (taxe foncière sur la propriété non bâtie) : 31,57 %
- T.H.R.S (taxe d'habitation sur les résidences secondaires) : 28 %

La Ville n'augmentera pas les taux des locales directes.

Le produit fiscal 2025 résultera de l'évolution physique des bases fiscales et de la revalorisation des valeurs locatives de 0,80 % (évolution de l'indice IPCH entre novembre 2024 et novembre 2025).

Publié le : 16/04/2026 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/58921

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le 15/04/2026
ID : 974-219740131-20260409-05_09042026-DE

Dans l'attente de la notification officielle par la DRFIP, les recettes de fiscalité locale ont été estimées par reconduction du produit perçu en 2025, soit 18 795 904 €.

En ce qui concerne l'Octroi de Mer 2026, la notification reçue de la Préfecture prévoit un montant d'environ 15 924 540 € (contre 14 811 787,41 perçus en 2025), soit une progression « hypothétique » de 1 112 752,59 €.

La taxe spéciale de consommation sur les carburants (TSCC) a été notifiée par la Région pour un montant de 2 410 657 €. Toutefois, par mesure de prudence, compte tenu des incertitudes pouvant affecter l'évolution de la consommation de carburants, il est proposé de retenir une estimation proche du niveau constaté en 2025, soit 2 390 000 €.

Les produits des services et du domaine et les produits de gestion courante (chapitre 70 et 75) :

Les produits des services et du domaine (cantine scolaire, activités jeunesse, droits de place du Marché Forain, des locations de salle et des maisons de quartier) devraient rapporter à la Collectivité plus de 2,5 M€ en 2026.

Les dotations et subventions (chapitre 74)

Nous retenons l'hypothèse que la Dotation Globale de Fonctionnement de l'État pour l'année 2025 sera quasi-équivalente à celle obtenue en 2025, soit un montant de .

- Dotation forfaitaire : 3,5 M€
- La Dotation d'Aménagement des communes d'outre-mer (DACOM) : 4,6 M€.

Enfin, les différentes participations versées par la CAF (PARS, CTG, …) sont attendues à hauteur de 1,56 M€.

D – Les orientations budgétaires de la section d'investissement

La section d'investissement du budget principal correspond aux opérations qui ont pour effet d'augmenter la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune.

Cette section comporte :

- En dépenses : les travaux neufs et les grosses réparations, les acquisitions de terrains, d'immeubles et de matériel, ainsi que le remboursement du capital des emprunts ;
- En recettes : les subventions d'investissement, les cessions d'actifs, les emprunts, la dotation du fonds de compensation de la TVA, la taxe d'aménagement et le virement de la section de fonctionnement.

Il convient de mentionner qu'en 2026, et pour la deuxième année consécutive, la Commune ne percevra pas de dotation au titre du FRDE étant donné que le produit global de l'octroi de mer encaissé en 2025 sur le plan régional a été inférieur au montant de la dotation globale « garantie » notifiée aux communes au mois de février 2025.

La section d'investissement de l'exercice 2026 devrait s'équilibrer à 25 198 k€.

1- Les dépenses réelles d'investissement

Le tableau ci-dessous détaille, par chapitre, les volumes budgétaires prévu en dépenses d'investissement pour 2026.

Publié le : 16/04/2026 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/58921

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le 15/04/2026
ID : 974-219740131-20260409-05_09042026-DE

Les dépenses prévisionnelles d'investissement *(données en k€)*	**CFU 2025 provisoire**	**DOB 2026**
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	36	0
Chapitre 16 - Emprunts	4 561	4 950
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	698	260
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	148	700
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	1 535	1 000
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	8 501	6 647
Chapitre 26 – Participations	1	0
Chapitre 27 – Autres immo. financières	24	485
Restes à réaliser 2025 reportés sur 2026	8 506	8 506
Sous-total mouvements réels	**24 011**	**22 548**
Chapitre 040 – Opérations d'ordre	248	250
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	2 020	2 000
Chapitre 001 – Solde d'investissement reporté	481	0
TOTAL	**26 760**	**24 798**

Évolution des dépenses d'investissement entre 2020 et 2026 (en M€)

Dépenses d'investissement	***CA 2020***	***CA 2021***	***CA 2022***	***CA 2023***	***CA 2024***	***CFU 2025*** *prov*	***Total 20-25***	***DOB 2026***
Immobilisations incorporelles (20)	0,2 M€	0,1 M€	0,2 M€	0,3 M€	0,8 M€	0,7 M€	**2,3 M€**	0,3 M€
Subventions d'équipement versées (204)	0,1 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,3 M€	1,3 M€	0,1 M€	**1,8 M€**	0,7 M€
Immobilisations corporelles (21)	3,2 M€	1,5 M€	0,8 M€	2,3 M€	4,2 M€	1,5 M€	**13,5 M€**	1,0 M€
Immobilisations en cours (23)	9,9 M€	5,3 M€	2,7 M€	7,8 M€	5,6 M€	8,5 M€	**39,8 M€**	6,6 M€
TOTAL	13,4 M€	6,9 M€	3,7 M€	10,7 M€	11,9 M€	10,8 M€	**57,4 M€**	9,0 M€

Le Conseil Municipal du 29 février 2024 avait approuvé un programme pluriannuel d'investissement (PPI) pour la période 2024-2026 dont le montant total des investissements s'élevait à plus de 42 millions d'euros (hors opérations d'aménagement).

Publié le : 16/04/2026 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/58921

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le 15/04/2026
ID : 974-219740131-20260409-05_09042026-DE

Pour l'exercice 2026, la Collectivité axera son intervention sur les projets d'investissement financés par le fonds de concours du TO (2 441 941€) et le pacte département et territoires (3 089 858 €). Les principales opérations suivantes sont prévues en 2026 :

- Giratoire RD 11 = 102k€
- Travaux Street Work out chaloupe (report) = 104,7k€
- Travaux réfection chemin Casimir / Georges Thénor = 106,4k€
- Reprise des revêtements lotissement Grande Terre = 111,1k€
- Réfection enrobés chemin Naminzo (report) = 129k€
- Travaux chemin Lancastel - impasse dattiers Stella = 143,9k€
- Travaux enrobé chemin Ricquebourg chaloupe = 212,2k€
- Travaux aménagement parking Vatel - Piton CV = 229k€
- Réfection de la voirie Chemin Gruchet = 232,9k€
- Réfection voirie Mazeau grand-fond = 261,3k€
- Éclairage public solaire RN1 = 297,6k€
- Réhabilitation ex hôtel des impôts = 368,1k€
- Aire de jeux du foirail = 400k€
- Pépinière communale = 418,8k€
- Séchoir = 100k€
- Locaux Sappah = 100k€
- 3 salles de classe Peyret Forcade = 572,9k€
- Travaux trottoirs Rue Général Lambert = 679,2k€
- Aire de jeux du Plate = 1037k€

Au budget 2026, les montants d'investissement projetés sont les suivants :

- Chapitre 20 (études) = 260 k€
- Chapitre 204 (subventions d'équipement versées-participation SIDELEC) = 700 k€
- Chapitre 21 (acquisitions matérielles) = 1 000 k€
- Chapitre 23 (immobilisations - travaux en cours) = 6 647 k€
- Chapitre 27 (créances sur des particuliers- échéances EPFR) = 485 k€

2- Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement concerneront principalement :

- Les fonds d'investissement : le FCTVA pour un montant de 1 850 000 € et la taxe d'aménagement pour un montant de 600 000 € ;
- Les subventions d'investissement (chapitre 13) pour un montant de 6 000 000 € ;
- Les cessions d'actifs (chapitre 024) sont attendues à hauteur de 2 887 450 € ;

Le tableau ci-dessous détaille, par chapitre, les volumes budgétaires prévus en recettes d'investissement pour 2026.

Les recettes prévisionnelles d'investissement *(données en k€)*	**CFU 2025 provisoire**	**DOB 2026**
Chapitre 10 – Dotations, fonds et réserves (sauf 1068)	4 207	2 450
Chapitre 1068 – Excédents fonct. capitalisés	0	1 760
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	4 025	6 000
Chapitre 16 – Emprunts	6 000	0
Chapitre 024 – Cessions d'immobilisations	0	2 887

Publié le : 16/04/2026 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/58921

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le 15/04/2026
ID : 974-219740131-20260409-05_09042026-DE

Les recettes prévisionnelles d'investissement *(données en k€)*	**CFU 2025 provisoire**	**DOB 2026**
Restes à réaliser 2025 reportés sur 2026	6 366	6 365
Sous-total mouvements réels	**20 597**	**19 462**
Chapitre 040 – Opérations d'ordre	2 384	2 200
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	2 020	2 000
Chapitre 021 – Virement section de fonctionnement	0	755
Chapitre 001 – Solde d'investissement reporté	0	381
TOTAL	**25 001**	**24 798**

E) L'État de la dette au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025 l'encours de la dette s'élève à 45 732 888 €, soit un ratio de 1 269 € par habitant (pour une population légale INSEE 2025 de 36 050 habitants). La moyenne Départementale était en 2024 de 1 009 € par habitant pour les communes de la même strate.

1- Les chiffres clés de la dette au 31 décembre 2025

La dette de la Commune de Saint-Leu compte 35 emprunts contractés auprès de 7 prêteurs.

Caractéristique de la dette	31/12/2024	31/12/2025	Variation
Votre dette est de	44 424 122 €	45 732 888 €	1 308 766 €
Son taux moyen s'élève à	3,47%	2,95%	- 0,52%
Sa durée résiduelle moyenne est de	14 ans et 6 mois	14 ans et 8 mois	+ 2 mois
Sa durée de vie moyenne est de	7 ans et 9 mois	7 ans et 10 mois	+ 1 mois
Son nombre de lignes est de	35	35	-

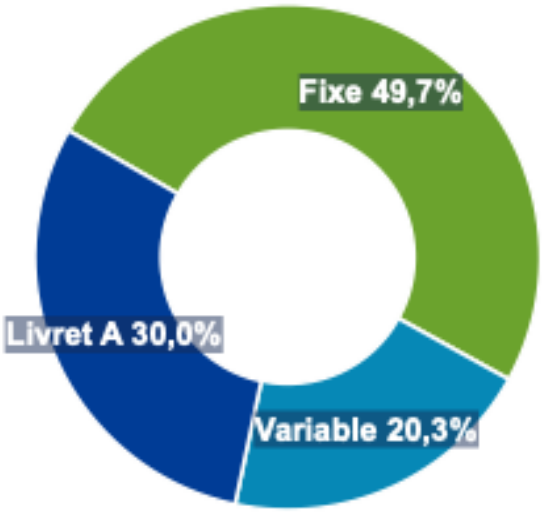
2- La structure de la dette au 31 décembre 2025

Le taux annuel moyen de la dette au 31 décembre 2025 s'élève à 2,95 %.

Type de risque	Capital restant dû	% de l'encours	Taux moyen
Fixe	22 729 961 €	49,7%	2,89%
Variable	9 284 258 €	20,3%	3,75%
Livret A	13 718 669 €	30,0%	2,52%
Total	**45 732 888 €**	**100,0%**	**2,95%**

Publié le : 16/04/2026 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/58921

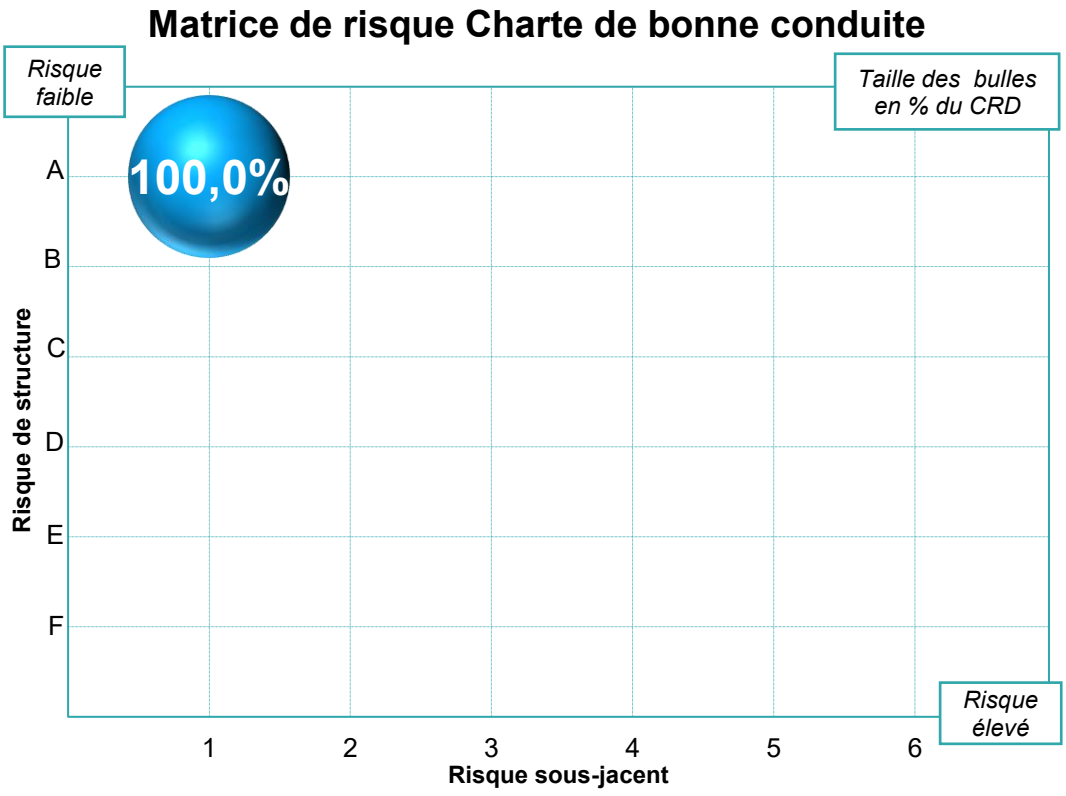
Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le 15/04/2026
ID : 974-219740131-20260409-05_09042026-DE



3- Un risque minimal au sens de la Charte de Bonne Conduite

Au 31 décembre 2025, la dette de Saint-Leu est classée à 100 % sur le rang 1A représentatif des emprunts les moins risqués.

Produits non structurés (1A) : 100,0%



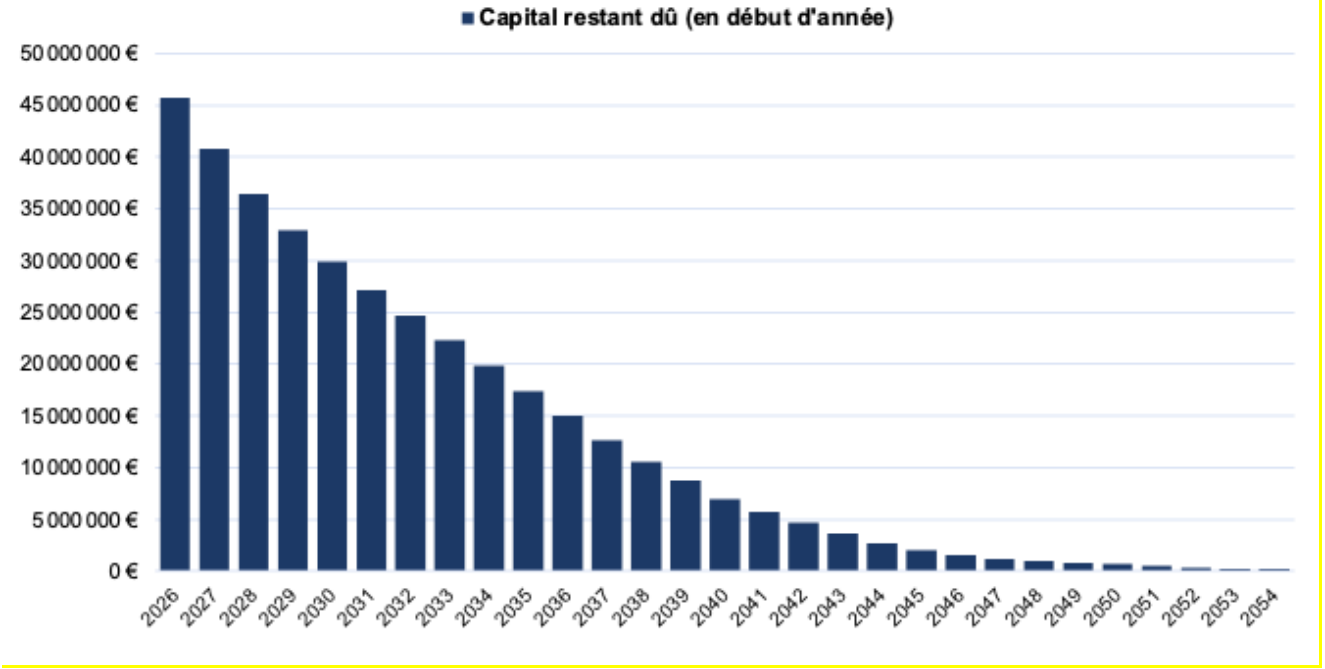
Publié le : 16/04/2026 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/58921

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le 15/04/2026
ID : 974-219740131-20260409-05_09042026-DE

Afin d'aider les emprunteurs publics à mieux appréhender les risques sur leurs emprunts, une Charte de Bonne Conduite (charte Gissler) a été établie par le ministère des Finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Elle propose de classer les emprunts selon leur degré de risque : de 1A pour les moins risqués (emprunts taux fixes et variables classiques) à 6F pour les produits à risque élevé.

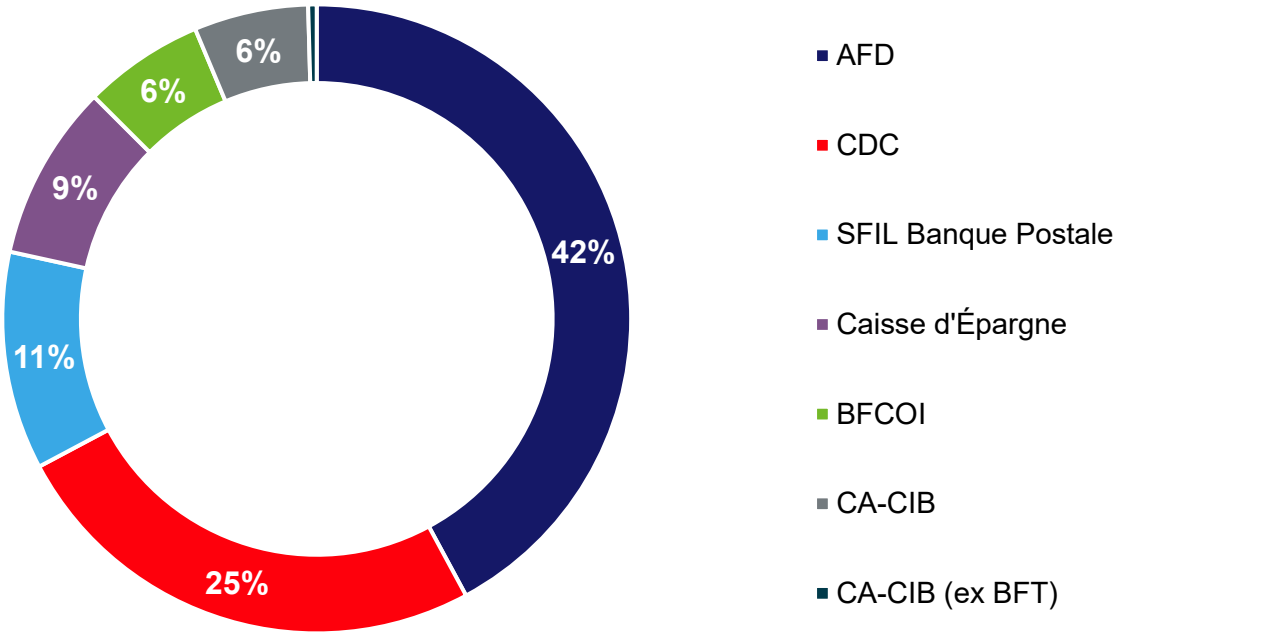
4- Évolution de l'encours de la dette globale

L'encours présenté est le capital restant dû au 31 décembre 2025 (avant d'éventuelles échéances d'amortissement au 1er janvier).



5- Répartition de l'encours par prêteur

Au 31 décembre 2025, le principal prêteur reste l'AFD qui représente 42% de l'encours de la dette. La CDC est le deuxième prêteur avec plus du quart de l'encours de la dette. Enfin, la banque Postale représente plus de 10 % des emprunts.

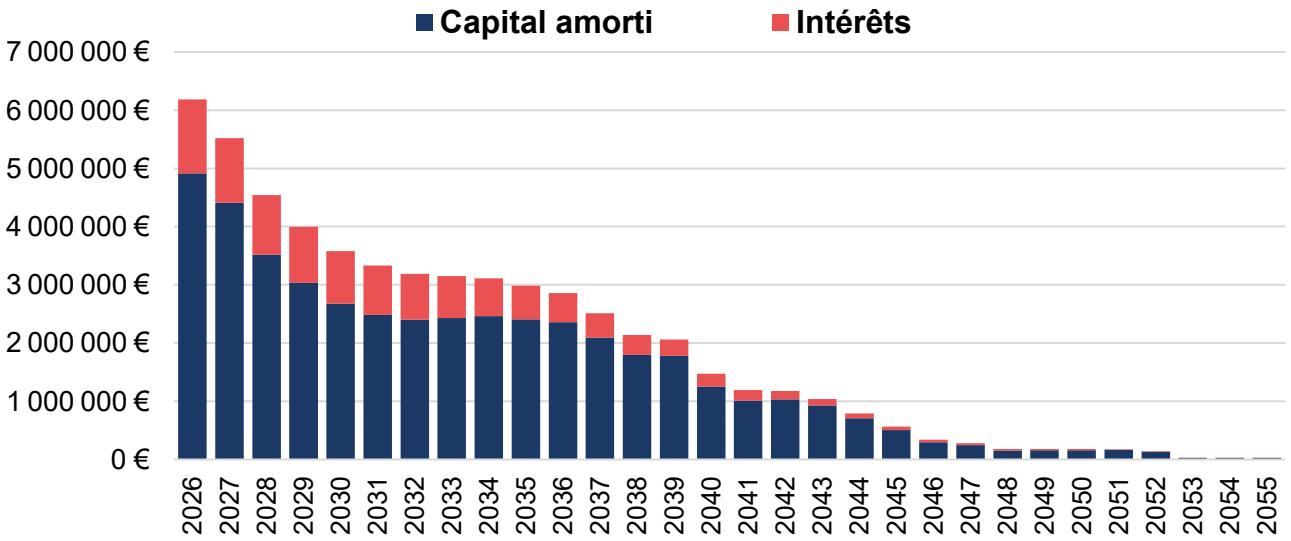


Publié le : 16/04/2026 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/58921

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le 15/04/2026
ID : 974-219740131-20260409-05_09042026-DE

6- Profil de remboursement

Hors nouveaux emprunts, la dette sera à moitié remboursée en 2032, et la totalité de la dette sera éteinte en 2061 (le graphe est limité à 30 ans).
Une diminution de l'annuité améliore la capacité d'autofinancement et permet de recourir à de nouveaux emprunts sans la dégrader.
À l'inverse, une annuité qui ne baisse pas signifie que tout nouveau financement viendra dégrader l'autofinancement net (toutes choses égales par ailleurs).



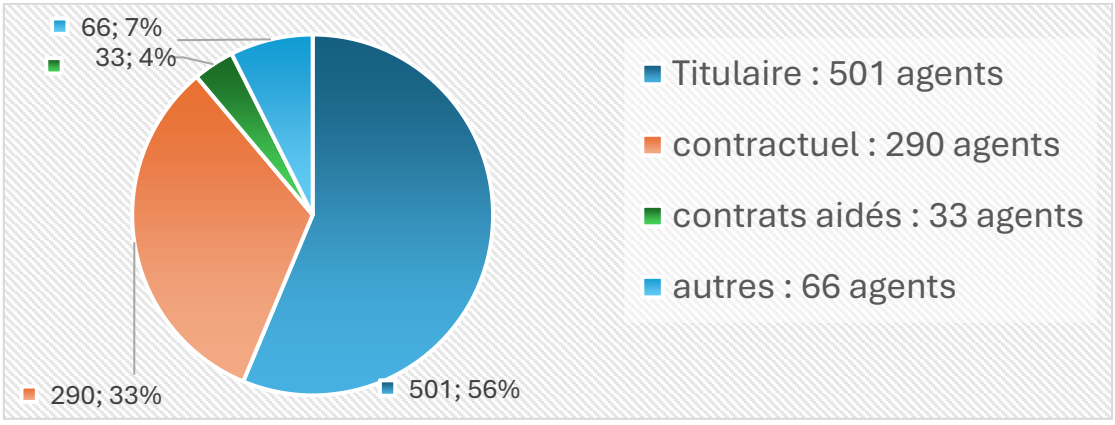
7- Les perspectives d'endettement pour le projet de budget 2026

Il n'est pas prévu d'emprunter en 2026.

F) La gestion des ressources humaines

1 – La répartition des effectifs

Premier poste de charge du budget de la ville de Saint-Leu, la masse salariale sera gérée de façon à répondre aux objectifs de gestion fixés. Au 1er janvier 2026, la ville compte 890 agents répartis par statut de la manière suivante :



2 – L'évolution des *effectifs*

Publié le : 16/04/2026 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/58921

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le 15/04/2026
ID : 974-219740131-20260409-05_09042026-DE

- Evolution des effectifs par statut

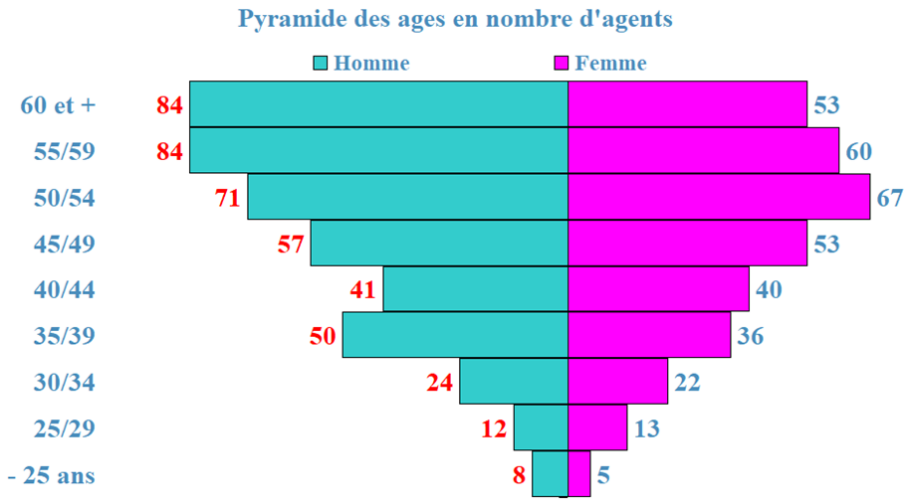
Code statut	2023.12	2024.12	2025.12	2026.12	2027.12
TITULAIRE	243	**270**	**421**	**490**	**480**
CONTRACTUEL	459	**491**	**357**	**270**	**250**
CONTRATS AIDES	37	**57**	**52**	**20**	**20**
AUTRES (Besoins saisonniers, occasionnels, …)	56	**60**	**87**	**60**	**50**
TOTAL	795	**878**	**917**	**860**	**800**

Au 1er janvier 2026, l'effectif total a diminué par rapport à décembre 2025, passant de 917 à 890 agents. Cette diminution s'explique du fait que les agents saisonniers ne sont pas encore recrutés le 1er janvier.

- Evolution des effectifs par catégorie

Catégorie	2024.12	2025.12	2026.12	2027.12
A	32	**31**	32	32
B	33	**29**	33	33
C	715	**753**	760	705
SANS CATEGORIE	98	**104**	35	30
TOTAL	878	**917**	860	800

3 – La pyramide des âges au 31 décembre 2025



La pyramide des âges, en forme de champignon, révèle un âge moyen élevé du personnel au sein de la Collectivité. Synonyme de solides compétences reposant entre les mains de salariés expérimentés, la collectivité doit veiller à ne pas avoir de perte du savoir-faire au départ des agents en mettant en œuvre au moment opportun la transmission des compétences.
5% des agents permanents (38 agents) ont moins de trente ans et 36 % des agents permanents (281 agents) ont plus de 55 ans et partiront à la retraite dans les huit à douze prochaines années.

Publié le : 16/04/2026 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/58921

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le 15/04/2026
ID : 974-219740131-20260409-05_09042026-DE

4 – L'évolution de la masse salariale

	2024	2025	2026	2027
TITULAIRE	13 955 117	19 478 382	24 500 000	24000 000
NON TITULAIRE	15 360 052	12 304 839	9 400 000	8 800 000
CONTRAT AIDE	733 936	1 149 964	400 000	450 000
AUTRES (gvt, ,Besoins saisonniers, occasionnels, , mesures sociales,, …)	1 139 652	1 233 516	1 200 000	1 000 000
TOTAL	**31 188 757**	**34 166 511**	**35 500 000**	**34 250 000**

En 2025, les charges de personnel représentent 66,82 % des dépenses réelles de fonctionnement et se répartissent de la façon suivante :

Rémunérations annuelles brutes des agents

sur emploi permanent : **24 592 700€** sur emploi non permanent : **1 356223€**

dont

Primes et indemnités versés	2 178 645 €
Heures supplémentaires	15 000 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	90 000 €
Supplément Familial de Traitement	150 000 €

Les charges du personnel ont augmenté notamment du fait du plan de titularisation du personnel communal mis en œuvre depuis 2024 et des évolutions réglementaires tel que l'augmentation des charges CNRACL. La promotion des agents s'est également mise en œuvre par la stagiairisation des agents qui ont réussi à un concours, l'avancement de grade et les nominations des agents qui ont bénéficié d'une promotion interne. La poursuite par l'Etat de la baisse du nombre de contrat aidé, et la baisse du taux de prise en charge contribuent également à l'augmentation de la masse salariale par rapport à 2025.

4 – Le temps de travail

En fonction des corps de métiers et du besoin de fonctionnement des services, le temps de travail des agents communaux varie.
L'ouverture en journée continue des services communaux et le principe de faire travailler les agents sur une base pouvant aller jusqu'à 39h par semaine, concernent principalement des agents administratifs alors que le temps de travail des agents des écoles sont à temps non complet et annualisé.

	Temps complet		Temps non complet	
Titulaire	310	61,88%	191	38,12%
contractuel	157	54,14%	133	45,86%
contrats aidés	4	12,12%	29	87,88%
autres	11	16,67%	55	83,33%
Total général	482	54,16%	408	45,84%

5 – Les avantages en nature

L'avantage en nature repas est mis en œuvre au sein de la collectivité pour les agents travaillant dans

Publié le : 16/04/2026 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/58921

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le 15/04/2026
ID : 974-219740131-20260409-05_09042026-DE

les écoles de la Commune. Concernant l'avantage en nature véhicule, la fiscalité est mise en œuvre sur les véhicules de fonction et selon les nécessités d'usage pour les véhicules avec remisage à domicile.

6 - Le dialogue social

La politique de valorisation et d'optimisation du personnel communal, reste une priorité pour l'équipe municipale, mais devra être en adéquation avec l'évolution des capacités financières de la collectivité.
En effet, les actions en cours et évoquées lors de la validation en 2021 des Lignes Directrices de Gestion (L.D.G.) continuent à être mises en œuvre :

- Poursuite de la démarche « Bien-être au travail » axée sur l'accompagnement individuel et collectif du personnel,
- Poursuite de la valorisation des agents titulaires et contractuels par la promotion d'avancement sur la base de la grille d'évaluation pour la nomination des agents promouvables ou qui réussissent à un concours,
- Optimisation de l'utilisation des ressources,
- Modernisation des services rendus au public et des outils,
- Dématérialisation des procédures et des circuits,
- Amplification des actions pour encourager les départs volontaires (Rupture conventionnelle),
- Modernisation de la relation avec le citoyen par la mise en œuvre de services novateurs,

Ces mesures seront étudiées dans un cadre concerté avec l'ensemble des représentants du personnel et partagées avec les agents de la collectivité.

G) Point sur le budget annexe

La commune de Saint-leu ne compte plus qu'un seul budget annexe.

- Budget annexe des Pompes Funèbres :

La Commune poursuivra l'amélioration des services funéraires afin de garantir aux familles les plus démunies une prestation offrant un juste équilibre entre qualité et coût, sans les pénaliser dans ces moments particulièrement éprouvants.

Il est précisé que les orientations budgétaires pour 2026 sont des propositions susceptibles d'être modifiées en fonction des arbitrages lors de l'élaboration du budget primitif 2026 et des éléments financiers non encore connus à ce jour.

Publié le : 16/04/2026 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Leu
https://www.intramuros.org/saintleu/documents_administratifs/58921